

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 23/09/2013

Date de la convocation:
16/09/2013
Date d'affichage:

L' an 2013 et le 23 Septembre à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 67
En exercice : 67
Votants : 48

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, KIEFER Nicole, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BASTIAN Marc, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GOETZ Joseph, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MESSMER Jean-Marc, MULLER Jean, OTT Alexis, ROHMER Jean-Paul, SCHAEFER Marc, SCHMITT André, THALMANN Alfred, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 117.2013
Vote : A la majorité
Pour : 36
Contre : 8
Abstentions : 2
Mention exécutoire : Non

117.2013 : Développement économique : acquisition de l'ensemble immobilier "
Star auto " à Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'opportunité d'acquisition de l'ensemble immobilier dit « star auto » au nord de Woerth, composé de trois bâtiments principaux dont un bâtiment bureaux, sur un ensemble de parcelles de l'ordre de 3 ha, dans le cadre de la compétence intercommunale de développement économique du territoire, en vue de sa réhabilitation dans le domaine économique,

Vu l'étude financière de réhabilitation réalisée par la société Gecobat, économiste de la construction,

Vu l'avis du bureau du 19.08.2013,

Entendu l'exposé du président M. JM. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, **huit voix contre et deux abstentions**, décide :

Envoyé en préfecture le 16/10/2013
Reçu en préfecture le 16/10/2013
Affiché le **SLO**

- D'acquérir l'ensemble immobilier en friche industrielle dit « Star auto » au Nord de Woerth, pour un montant net vendeur fixé à 600 000 €, hors frais d'acquisition et de notaire, frais d'agence fixés à 10 000 €, ensemble composé de trois bâtiments principaux (deux halls industriels et un bâtiment de bureaux), sur les parcelles suivantes, ban communal de Woerth, lieudits Messacker et Muenchmatt, pour une superficie totale de 32 179 m² :

Lieudit Messacker :

Section 17, parcelle n° 94, surface 16 182 m²,

Lieudit Muenchmatt :

Section 16, parcelle n° 427, surface 113 m²,

Section 16, parcelle n° 523, surface 99 m²,

Section 16, parcelle n° 527, surface 68 m²,

Section 16, parcelle n° 528, surface 15 717 m²,

- De valider le plan de financement de l'opération d'acquisition et de mise en sécurité-nettoyage-démolitions pour un montant total de 750 000 € HT,
- De demander au président de solliciter les cofinancements escomptés découlant de cette acquisition et des études préalables d'aménagements-réhabilitation, auprès de la Région Alsace et du Conseil général du Bas-Rhin,
- D'autoriser le président à signer tout document concourant à la présente délibération, et notamment l'acte authentique de transfert de propriété par-devant notaire.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 08/10/2013

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

